Communiqué

HOMAIR INVESTISSEMENT

DEMANDE DE MISE EN ŒUVRE DU RETRAIT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE HOMAIR VACANCES

Paris, le 10 février 2015

A l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions HOMAIR VACANCES, qui s'est déroulée du 27 janvier au 9 février 2015, et aux termes de l'avis de résultat publié par l'AMF le 10 février 2015 (décision n°215C0181), Homair Investissement annonce avoir acquis 72.489 actions HOMAIR VACANCES sur le marché au prix unitaire de 8,70 €.

A la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, l'initiateur détient directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Iliade qu'il contrôle, 11 318 961 actions HOMAIR VACANCES représentant 20 207 784 droits de vote, soit 91,31% du capital et au moins 94,88% des droits de vote de cette société[1], selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Iliade	10 280 128	82,93	19 168 951	90,00
Homair Investissement	1 038 833	8,38	1 038 833	4,88
Total Homair Investissement	**11 318 961**	**91,31**	**20 207 784**	**94,88**

Compte tenu des 998 900 actions autodétenues par HOMAIR VACANCES, les actions non présentées à l'offre par les actionnaires minoritaires représentent 78 537 actions auxquelles sont attachés 91 808 droits de vote, soit 0,63% du capital et au plus 0,43% des droits de vote de la société HOMAIR VACANCES.

En application des articles 237-14 et suivants du Règlement général de l'AMF, Homair Investissement a décidé de demander auprès de l'AMF la mise en œuvre de la procédure de retrait obligatoire (le « Retrait Obligatoire »), conformément à l'intention exprimée dans la section « Intentions de l'Initiateur pour les douze mois à venir » de la note d'information relative à l'OPAS visée par l'AMF le 22 janvier 2015 sous le numéro 15-028.

Les conditions du Retrait Obligatoire seront communiquées suite à la publication d'un prochain avis de l'AMF.

La note d'information établie par Homair Investissement, comprenant notamment les modalités d'apport à l'Offre, visée par l'AMF en date du 22 janvier 2015 sous le n°15-028, ainsi que les informations relatives aux caractéristiques, notamment, juridiques, financières et comptables d'Homair Investissement sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org). La note d'information peut également être obtenue sans frais auprès d'Homair Investissement et de Portzamparc Société de Bourse.

La note en réponse établie par Homair Vacances et visée par l'AMF en date du 22 janvier 2015 sous le n°15-029, ainsi que les informations relatives aux caractéristiques, notamment, juridiques, financières et comptables d'Homair Vacances sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Homair Vacances (www.homair-finance.com). La note en réponse peut également être obtenue sans frais auprès d'Homair Vacances.

[1] Sur la base d'un capital composé de 12 396 398 actions représentant au plus 21 298 492 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général, étant précisé que la société détient 998 900 de ses actions, soit 8,06% du capital de celle-ci.